

BROME (solide)

1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE :

NOM GENERIQUE

BROME (solide)

UTILISATION

Produit de traitement des eaux de piscines.

FABRICANT

MAREVA PISCINES ET FILTRATION

Z.I. du bois de Leuze -13 310 SAINT MARTIN DE CRAU - France

Tel : 33 - 04.90.47.47.90 - Fax : 33 - 04.90.47.95.07

Email personne chargée de la Fiche de Sécurité : tech@mareva.fr

N° d' appel d' urgence

FRANCE : 04.91.75.25.25 : Centre Anti-Poisons de MARSEILLE

Allemagne : 030.19240 ou 030.30686790 : Giftnotruf BERLIN

2 - IDENTIFICATION DES DANGERS :

DANGERS POUR L'HOMME

Peut provoquer de graves brûlures

Nocif en cas d' ingestion.

Libère un gaz toxique au contact d'un acide.

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau

PRODUIT DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

3 - COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS :

Substances utilisées dans la préparation :

Bromochlorodiméthylhydantoïne = Bromochloro-5,5-diméthylimidazolidine-2,4-dione (env 96%)

N° C.A.S : 32718-18-6

N° CE : 251-171-5

C, N, R22, R31, R34, R43, R50

4 - PREMIERS SECOURS :

INFORMATION GENERALE :

Enlever immédiatement tout vêtement souillé par le produit.

Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître après plusieurs heures.

Surveiller médicalement pendant au moins 48 heures après l'accident.

CONTACT AVEC LES YEUX

Rincer immédiatement et abondamment à l' eau claire pendant environ 15 min en

maintenant les paupières écartées. Consulter un spécialiste.

CONTACT AVEC LA PEAU

Laver immédiatement et abondamment à l'eau. Attention : Enlever immédiatement tout vêtement souillé (à réutiliser qu'après nettoyage).

Appeler immédiatement un médecin.

INGESTION

En cas d'ingestion accidentelle, se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup

d'eau. Ne pas faire vomir mais faire transférer immédiatement en milieu hospitalier

Ne jamais rien faire ingérer à une victime inconsciente.

INHALATION DE POUSSIERES

Transporter la personne à l' air frais. Consulter un médecin en cas de toux ou de symptômes de déficience respiratoire.

5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE :

MOYENS D'EXTINCTION poudre sèche, Mousse, grandes quantités d'eau

MOYENS D'EXTINCTION NON UTILISABLE POUR DES RAISONS DE SECURITE : Eau

DANGERS SPECIFIQUES CAUSES PAR LA SUBSTANCE, PRODUITS DE DECOMPOSITION
 Sous la chaleur et en cas d'incendie, des gaz toxiques peuvent se former.
 (acide chlorhydrique, bromure d'hydrogène, oxydes d'azote).

EQUIPEMENT Tenue de protection (avec protection de la totalité du visage).
 Le produit se décompose en gaz toxiques lorsqu' il est brûlé,
 porter donc un appareil autonome de respiration.

6 - MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE :

PRECAUTIONS INDIVIDUELLES : Porter des vêtements, des gants et des lunettes de protection et un masque protecteur (poussières). Eloigner les personnes non protégées.
 Eviter la formation de poussières

NETTOYAGE Assurer une ventilation suffisante.
 Récupérer le produit dans les conteneurs appropriés en vue de leur élimination selon la réglementation en vigueur.
 Nettoyer l'emplacement souillé avec de grandes quantités d'eau.

MESURES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
 Ne pas déverser le produit à l'égout ou dans le milieu naturel
 Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE :

PRODUIT COMBURANT : Tenir à l'écart des matières combustibles. Eviter la formation de poussière

MANIPULATIONS Conserver le récipient bien fermé. Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.
 Eviter impérativement le contact avec les yeux, la peau et les vêtements.
 Prévoir des douches de sécurité et des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est manipulé de façon constante.
 Eviter impérativement le contact avec les matières oxydantes et les acides.

STOCKAGE Conserver dans un endroit frais, sec, et bien ventilé.
 Tenir éloigné des produits non compatibles comme des matériaux oxydants et les acides.
 Stocker à l'abri de la chaleur et du soleil.
 Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux des animaux.

MATERIAUX RECOMMANDE Polyéthylène,...

MATERIAUX DECONSEILLES Métaux, matériaux craignant l' oxydation...

8 - CONTROLE DE L'EXPOSITION - PROTECTION INDIVIDUELLE :

Généralités	Tenir éloigné des denrées alimentaires. Se laver les mains à chaque interruption de travail. Eviter impérativement le contact avec les yeux et la peau.
- Protection respiratoire	En cas de brèves expositions ou de faible pollution, utiliser un masque à poussières. En cas d'exposition intense ou prolongée, porter un appareil respiratoire autonome.
- Protection des yeux	Mettre à disposition du personnel des écrans faciaux et des lunettes de sécurité. Prévoir des fontaines oculaires .
- Protection de la peau	Porter des gants en caoutchouc et des vêtements de protection . Prévoir des douches de sécurité.

9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES :

ETAT PHYSIQUE	: pastilles blanches
ODEUR	: légèrement piquante
pH à 25 °C (10 g / litre)	: 5,0 - 5,5
TEMP. DE FUSION	: 156 à 162°C.
TEMP. D'EBULLITION	: non définie
POINT ECLAIR	: non applicable
AUTO INFLAMMABILITE	: produit non inflammable
EXPLOSIVITE	: produit ne présentant pas de danger d'explosion
MASSE VOLUMIQUE	: -
SOLUBILITE DANS L'EAU	: 1,5 g/l (20 ° C)

10 - STABILITE ET REACTIVITE :

STABILITE	Dans des conditions normales, le produit est stable. Eviter l'humidité.
PRODUITS DE DECOMPOSITION	: Cette préparation réagit avec des acides en dégageant des gaz toxiques (chlore, brome).
REACTIVITE	Eviter le contact avec des produits réducteurs ou d' autres oxydants, les acides et les métaux oxydables. Ne pas mettre en contact avec les matières inflammables.

11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES :

TOXICITE AIGUE	Oral : DL 50 sur le rat = 485 mg / kg Pénétration cutanée : DL 50 sur le lapin > 2000 mg / kg
----------------	--

Le produit est corrosif pour les yeux et la peau et peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

12 - INFORMATIONS ECOLOGIQUES :

EFFETS ECOTOXICOLOGIQUES

Toxicité pour les poissons (CL50)	: 0,65mg/L Espèces: oncorhynchus mykiss Toxicité aiguë Durée d'exposition: 96h Méthode: US-EPA
Toxicité pour les daphnies (CE50)	: 0,87mg/L Espèces: Daphnia magna Immobilisation Durée d'exposition: 48h Méthode: US-EPA
Toxicité pour les algues (ErC50)	: 2mg/L Espèces: Scenedesmus sp Inhibition de la croissance Durée d'exposition: 72h Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Toxicité pour les bactéries (CE50)	: 20mg/L Espèces: boue activée Inhibition de la respiration Durée d'exposition: 3h Méthode: OCDE 209

PERSISTANCE ET DEGRADABILITE

Stabilité dans l'eau	: Dégradation abiotique hydrolytiquement stable Dégradation par périodes de demi-vie: <10 min pH: 4-9 Méthode: OCDE Ligne directrice 111
Biodégradabilité	: Essai de Sturm modifié : 81% Période d'essai : 28 d Méthode: OECD 301B

Ne pas laisser le produit atteindre les égouts, les cours d'eau ou le milieu naturel.
Produit très toxique pour les organismes aquatiques.

Produit classé selon la législation allemande : Danger de classe 2 pour l'eau

13 - INFORMATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION :

Ne pas déverser dans les égouts ou les cours d'eau.

DECHETS	Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur. Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets. Ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.
EMBALLAGES SOUILLES	Rincer plusieurs fois à l'eau avant rejet ou élimination. Éliminer conformément aux législations en vigueur.

14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT :

N° UN : 3085 - SOLIDE COMBURANT, CORROSIF, NSA (bromochlorodiméthylhydantoïne)

<u>TRANSPORT TERRESTRE</u>	Classe = 5.1 - Groupe d'emballage = II - Etiquette danger = 5.1 + 8 - N° de code danger = 58
<u>TRANSPORT MARITIME</u>	
<u>TRANSPORT AERIEN</u>	

Ce produit peut, dans certains cas, être exempté (emballage en **Quantités Limitées**)

15 - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES : (conformes aux arrêtés des 20 avril 1994 et/ou 21 février 1990 et leurs adaptations, traitant de la classification et l'étiquetage des substances et préparations dangereuses)

" Bromochlorodiméthylhydantoïne"

Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits, des gaz dangereux peuvent se libérer.

Symboles de danger

C - Corrosif et N - Dangereux pour l'environnement



C - Corrosif



N - Dangereux pour l'environnement

Phrases R

- 22 - Nocif en cas d'ingestion.
31 - Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
34 - Provoque des brûlures.
43 - Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
50 - Très toxique pour les organismes aquatiques

Phrases S

- 1 / 2 - Conserver sous clef et hors de la portée des enfants.
24 / 25 - Eviter le contact avec la peau et les yeux
26 - En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
28 - Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau.
29 - Ne pas jeter les résidus à l'égout.
36/37/39 - Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage
45 - En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette)

SUISSE :

N° d'autorisation: CHZB1056

ALLEMAGNE :

Registriernummer : N-28118

16 - AUTRES INFORMATIONS :Classement ICPE du produit

Classification ICPE : 1172

Autres informations

Les renseignements contenus dans cette fiche sont basés sur l'état de nos connaissances et des principaux textes législatifs et réglementaires relatifs au produit et promulgués à la date de mise à jour de ce document. Cette fiche de sécurité a été rédigée

Voir les notices d'utilisation du produit sur les étiquettes ou les fiches de conseil de votre revendeur professionnel.

Nomenclature Combinée (INTRASTAT) pour les statistiques douanières = **2828.10.00**